

**Département de l'Ardèche**

## **SYNDICAT DES TROIS RIVIERES**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

#### **SEANCE DU 08 AVRIL 2022**

*Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 28 mars 2022 et conformément à la loi, le Conseil Syndical du Syndicat des Trois Rivières a été à nouveau convoqué le vendredi 08 avril 2022 et a délibéré valablement sans condition de quorum.*

L'an deux mille vingt-deux, et le huit du mois d'avril, le comité syndical du Syndicat des Trois Rivières, légalement convoqué le trente-et-un mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Economique Jean MONNET, sous la présidence de Monsieur Romain EVRARD, Président.

**Etaient présents et avaient voix délibératives :**

**BIENNIER André – BIOLLEY Hugo – ETIENNE Christelle – FAUSSURIER Éric – FRAYSSE Yves – SENECLAUZE Jean-Paul – TARIN Stéphane – VAGNON Alexandre.**

**Titulaires absents, excusés ou représentés :**

**BARDY Benoît – BONNET Sylvie – BOREL Michel – CHATELON Etienne – CHAVAS René – CLUSEL Jean-Paul – DELORD Christophe – DUFAUD Gilles – DUTEL Frédéric – EVRARD Romain – FOREL Christian – GONDRAND Frédéric – HONORE Denis – LERMET Thierry – LORY Agnès – POLETTI Jean-Louis – RULLIERE Yves – SOULHIARD Marie-Christine – TARDY Dominique – THOUMY Denis – VERCASSON Karine.**

**Avaient donné pouvoir :**

**DUFAUD Gilles à FRAYSSE Yves.  
GONDRAND Frédéric à BIOLLEY Hugo.  
POLETTI Jean-Louis à FAUSSURIER Éric.  
THOUMY Denis à VAGNON Alexandre.  
VERCASSON Karine à VAGNON Alexandre.**

*Nombre de membres en exercice : 29      Présents : 8      Pouvoirs : 5      Votants : 13*

~~~~~

#### **CS/2022/003 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Afin de voter le compte administratif 2021, Madame ETIENNE Christelle est élue présidente pour le vote de cette délibération.

Monsieur EVRARD se retire de la séance pour le vote de cette délibération.

Le Syndicat des Trois Rivières, réuni sous la présidence de Madame ETIENNE Christelle, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                  | FONCTIONNEMENT     |                      | INVESTISSEMENT     |                      | ENSEMBLE           |                      |
|--------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|--------------------|----------------------|
|                          | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépense ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés       |                    | 113 045,74           |                    | 74 775,89            |                    | 187 821,63           |
| Opérations de l'exercice | 659 679,51         | 638 892,44           | 11 063,29          | 152 703,82           | 670 742,80         | 791 596,26           |
| <b>TOTAUX</b>            | <b>659 679,51</b>  | <b>751 938,18</b>    | <b>11 063,29</b>   | <b>227 479,71</b>    | <b>670 742,80</b>  | <b>979 417,89</b>    |
| Résultat de clôture      |                    | 92 258,67            |                    | 216 416,42           |                    | 308 675,09           |

Besoin de financement  
Excédent de financement

216 416,42

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement  
Excédent total de financement

2. Décide d'affecter le déficit d'investissement 2021, Au compte 1068 - Investissement

3. Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021, 92 258,67 Au compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté

4. Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

5. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

6. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

ONT SIGNE au registre des délibérations Madame ETIENNE Christelle, et Messieurs BIENNIER André, BIOLLEY Hugo, FAUSSURIER Éric, FRAYSSE Yves, SENECLAUZE Jean-Paul, TARIN Stéphane et VAGNON Alexandre.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.*

- > Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le : **19 AVR. 2022**
- > Affiché le :

La Présidente,

Christelle ETIENNE

